

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER AMICALE LES COURLIS

LE TOUR DU PARC 10 MAI 2026

NOMPRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTALCOMMUNE.....

TÉLÉPHONEE MAIL@.....

NUMÉRO DE SIRET (UNIQUEMENT POUR PROFESSIONNELS)

.....

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR :

PARTICULIERS : JOINDRE UNE PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CARTE D'IDENTITÉ

RÈGLEMENT : PRÉSENT DOCUMENT DATÉ ET SIGNÉ

PAIEMENT : ESPÈCES, CHÈQUE À L'ORDRE DE AMICALE LES COURLIS OU VIREMENT (RIB ENVOYÉ SUR DEMANDE)

Tarif Emplacement	Nombre de mètres linéaires	Total à régler
4 € le mètre (sans table)
10 € la table de 2,20 mètres (stock limité)
10,5€ la table de 2,50 mètres (stock limité)
TOTAL	€

DOCUMENT À RETOURNER **DATÉ ET SIGNÉ** , IMPÉRATIVEMENT AVANT LE **5 MAI 2026**, ACCOMPAGNÉ DE LA PHOTOCOPIE **RECTO-VERSO DE LA CARTE D'IDENTITÉ** ET DU **PAIEMENT** (CHÈQUE ESPÈCES OU VIREMENT) PAR MAIL OU À L'ADRESSE SUIVANTE :

AMICALE LES COURLIS
2 RUE DE LA MAIRIE 56370 LE TOUR DU PARC

VOTRE RÉSERVATION NE SERA FERME ET DÉFINITIVE QU'À RÉCEPTION DU PAIEMENT. UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION VOUS SERA ENVOYÉ PAR MAIL OU SMS

RÈGLEMENT

- L'INSTALLATION DES EXPOSANTS S'EFFECTUE ENTRE 6H ET 7H30 MAXIMUM.
- À VOTRE ARRIVÉE, VOUS SEREZ DIRIGÉS VERS UNE PLACE ATTRIBUÉE PAR NOS SOINS (DANS L'ORDRE DE RÉCEPTION DES INSCRIPTIONS).
- UN VÉHICULE POURRA RESTER SUR L'EMPLACEMENT DERRIÈRE LE STAND SI CELUI-CI FAIT AU MOINS 5M.
- PAR RESPECT POUR LES AUTRES VENDEURS ET VISITEURS, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESTER JUSQU'À 18H.
- LES EXPOSANTS S'ENGAGENT À NE PAS VENDRE D'OBJETS ILLICITES, CONTREFAITS OU INTERDITS.
- LA VENTE DE BOISSONS ET NOURRITURE EST RÉSERVÉE AUX ORGANISATEURS.
- L'AMICALE LES COURLIS NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE EN CAS DE VOL, PERTE, DÉGRADATIONS.
- LES EXPOSANTS RECONNAISSENT ÊTRE À JOUR DE LEUR RESPONSABILITÉ CIVILE. DE CE FAIT, L'ORGANISATEUR SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL OU MATÉRIEL.
- LES OBJETS INVENDUS DEVRONT ÊTRE REPRIS PAR LES EXPOSANTS QUI LAISSERONT LEUR EMBLEMME PROPRE ET VIDE.
- EN RAISON DES FRAIS ENGAGÉS, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE.
- L'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOMPRÉNOM **DÉCLARE SUR L'HONNEUR NE PAS AVOIR PARTICIPÉ À 2 AUTRES VENTES DANS L'ANNÉE CIVILE 2026, S'ENGAGE À RESPECTER CE RÈGLEMENT ET DÉCLARE QUE LES MARCHANDISES PROPOSÉES À LA VENTE SONT DES OBJETS PERSONNELS.**

FAIT À LE

SIGNATURE